Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 031-213102304-20241104-2024_109-AR

MAIRIE DE GRATENTOUR
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE
DÉPARTEMENT DE LA HTE-GARONNE

ARRÊTÉ
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
A MADAME Virginie FERRUCCIO, ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Maire de Gratentour,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-19,
Considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire d'accorder une délégation de signature pour certains actes à la responsable du service de proximité en charge des élections,
Considérant que Madame Virginie FERRUCCIO, adjointe administrative principale de 2ème classe, exerce les fonctions de responsable du service de proximité gestionnaire des élections,

ARRÊTE

Article 1 : Sous la responsabilité et la surveillance de Monsieur le Maire, il est donné délégation de signature à Madame Virginie FERRUCCIO pour les actes suivants :

- Les inscriptions et radiations des listes électorales ainsi que la transmission de ces décisions à l'INSEE telles que prévues aux articles L.16 à L.18 du code électoral.

Article 2 : La signature de Virginie FERRUCCIO des pièces et actes repris de l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la mention suivante : « par délégation du Maire, Virginie FERRUCCIO, Responsable du service de proximité ».

Article 3 : Ces délégations ne peuvent en aucun cas faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement tout acte ou décision se rapportant aux attributions déléguées. Madame Virginie FERRUCCIO sera habilitée à signer les pièces et actes repris de l'article 1 du présent arrêté uniquement en l'absence du Maire et du DGS.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la commune et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Gratentour,
le 4 novembre 2024.

Le Maire,

Patrick DELPECH

Notifié le : 06/11/2024
Signature de l'agent

MAIRIE DE GRATENTOUR (Haute-Garonne)

N°2024/109